

## **Best Practice**

### **Haute école de santé Genève (HEdS)**

# **Mobilité Swiss-European Mobility Programme (SEMP), nationale et internationale**

Guide 2020-2021

Mobilité sortante des étudiant-e-s des filières :  
Nutrition et diététique, Physiothérapie, Sage-femme,  
Soins infirmiers, Technique en radiologie médicale

Informations : Barbara Rau & Florence Guggenheim ▪ Bureau des Relations et de la mobilité internationales  
Haute école de santé de Genève ▪ Avenue de Champel 47 ▪ 1206 Geneva ▪ Switzerland  
[relations.internationales.heds@hesge.ch](mailto:relations.internationales.heds@hesge.ch) ▪ <https://www.hesge.ch/heds/international>  
Tel direct : +41 22 388 56 28

## Article 1 : But du document

Ce document de bonnes pratiques est destiné aux étudiant-e-s immatriculé-e-s à la HEdS Genève souhaitant partir en mobilité d'études et/ou de stage de plus de deux mois.

Si la mobilité concerne des stages de 4 à 8 semaines, il s'agit d'une formation pratique à l'étranger et, dans ce cas, le suivi de l'étudiant-e est intégralement assuré par la filière (sans inscription préalable auprès du bureau des relations internationales), se référer à l'article 10, alinéa 2 pour les aides financières,

La HEdS Genève leur permet d'effectuer des mobilités à travers le monde et en Suisse (en dehors du périmètre de la HES-SO) dans le cadre d'échanges permettant à l'étudiant-e d'organiser son séjour chez des partenaires reconnus.

Divers programmes offrent la possibilité d'étudier et/ou d'acquérir une expérience professionnelle dans les cadres prédéfinis (mobilité nationale, européenne ou hors de l'Union européenne). Ceux-ci permettent, sous certaines conditions, aux étudiant-e-s de partir et d'obtenir une pleine reconnaissance des crédits ECTS validés par le lieu d'accueil, ainsi qu'une aide financière.

Ce présent document créé par la HEdS Genève formule des recommandations sur la base des expériences de mobilités estudiantines acquises par les 5 filières Nutrition et diététique, Physiothérapie, Sage-femme, Soins infirmiers et Technique en radiologie médicale.

Il a été adapté à partir du guide HES-SO 2017-2018, établi dans le cadre de la solution transitoire (1). Il vient en complément du règlement d'études HEdS, du règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO, des divers Plans d'Etudes Cadre de la HES-SO. Des directives spécifiquement établies par chacune des 5 filières de la HEdS Genève peuvent exister.

(1) *Suite au résultat de la votation populaire du 9 février 2014 sur l'initiative contre l'immigration de masse, la Suisse participe en qualité de pays tiers au programme Erasmus+. En attendant le retour à une pleine association, la Suisse a mis en place une solution transitoire pour les échanges d'étudiant-e-s et d'enseignant-e-s avec le Swiss-European Mobility Programme (SEMP).*

## Article 2 : Objectifs et avantages des séjours de mobilité

Offrir des opportunités variées aux étudiant-e-s en leur permettant de partir à la découverte de nouveaux horizons, d'acquérir de nouvelles compétences professionnelles, interculturelles et interpersonnelles, d'atteindre un bon niveau dans une langue étrangère et se familiariser avec d'autres formes de communication.

Renforcer l'employabilité des futur-e-s diplômé-e-s de la HEdS avec un profil plus original et par un supplément au diplôme avec mention des informations liées à la mobilité (type d'échange études/stage, coordonnées de l'établissement d'accueil, dates de début et de fin de mobilité).

## Article 3 : Responsabilité de l'étudiant-e

L'étudiant-e en mobilité engage sa responsabilité tout au long de son projet de mobilité. Le non-respect des délais de restitution du dossier complet à la HEdS Genève et auprès de l'établissement d'accueil entraîne l'arrêt du projet et des aides financières.

Le comportement de l'étudiant-e, tant au sein de l'institution d'accueil qu'à l'extérieur, se doit d'être irréprochable.

## Article 4 : Période de mobilité et durée du séjour

### Période de mobilité :

L'étudiant-e HEdS peut partir dès la deuxième année Bachelor en mobilité de stage et/ou d'études.

Le Swiss-European Mobility Programme (SEMP) et la HES-SO ont défini des périodes de soutien financier par année académique (du 1er juin (année N) au 30 septembre (année N+1)). Les mobilités d'études et/ou de stage d'une année académique donnée doivent se réaliser et se terminer durant cette période.

### Durée minimale et maximale du séjour :

Le présent document s'adresse aux mobilités de stages (dès 2 mois calendaires) et les mobilités d'études.

Dès 2 mois (stage) ou 1 semestre (études), le cumul de 2 mobilités est possible dans certaines filières et peut totaliser au maximum une année sur tout le cycle d'études Bachelor et Master de l'étudiant-e. L'étudiant-e a le devoir d'informer le bureau des relations internationales de ses précédentes périodes de mobilités.

## Article 5 : Destinations possibles et partenaires actuels

L'étudiant-e peut effectuer une partie de son cursus (cours et/ou stage) en mobilité nationale (en Suisse allemande, romanche et italienne) et/ou à l'étranger (selon les prérequis mentionnés dans le guide HES-SO de la solution transitoire « *les étudiant-e-s immatriculé-e-s en Suisse et originaires d'un pays participant au programme Erasmus+ peuvent faire un séjour dans leur pays d'origine, pour autant qu'ils/elles ne soient pas aussi domicilié-e-s dans leur pays d'origine. Par ailleurs, les étudiant-e-s suisses qui sont immatriculé-e-s dans une haute école en Suisse mais qui sont domicilié-e-s à l'étranger, peuvent effectuer un séjour de mobilité dans le pays de domicile* »).

Liste des partenariats actifs de la HEdS Genève disponible sous : <https://www.hesge.ch/heds/international/relation-internationales>

Pour les mobilités de stage, les candidat-e-s de la HEdS peuvent s'adresser à leur répondant-e de la formation pratique ou au bureau de la mobilité afin d'obtenir la liste des lieux de stages de leur filière.

## Article 6 : Règles d'éligibilité, sélection et nomination des étudiant-e-s

Pré-requis :

- ✓ accord inter-institutionnel valide (mobilité d'études) ou convention/accord de partenariat signé (mobilité de stage),
- ✓ réussite de la 1<sup>ère</sup> année Bachelor, ne pas avoir de remédiations ni de répétitions au moment du départ,
- ✓ maîtrise de la langue du pays (minimum B2, voir C1),
- ✓ rester immatriculé à la HEdS Genève durant le séjour et s'acquitter de ses taxes d'écolages semestrielles à Genève,

L'école a la possibilité de refuser une demande ou d'annuler le départ, à tout moment, pour des raisons d'instabilité politique ou sanitaires, en se basant, entre autres, sur les informations données par le Département Fédéral des Affaires Etrangères.

Les étudiant-e-s sont nommé-e-s par les hautes écoles d'origine pour les mobilités d'études et de stages et s'engagent à transmettre le dossier complet à la HEdS Genève ainsi que les documents demandés par le partenaire dans les délais. L'étudiant-e ne pourra pas partir sans être formellement accepté par l'établissement d'accueil. En cas de non-échange réciproque, l'attribution d'une place d'échange auprès du partenaire qui accueille l'étudiant-e n'est pas automatique.

La mobilité ne constituant pas un droit, le bureau des relations internationales, conjointement avec la-le répondant-e de la mobilité de la filière (et éventuellement avec le-la conseiller-ère aux études de la filière) étudie chaque dossier de candidature puis communique aux partenaires les noms des candidat-e-s retenu-e-s.

L'école peut procéder à une sélection des étudiant-e-s pour certaines destinations (si le nombre de candidat-e-s dépasse le nombre de places disponibles dans l'institution d'accueil) et se réserve le droit de refuser, de suspendre tout projet d'un-e étudiant-e en échec ou présentant un comportement inadapté.

Seuls les étudiant-e-s officiellement sélectionné-e-s pourront s'inscrire auprès du partenaire souhaité. L'analyse des dossiers s'effectue selon les critères de sélection ci-dessous :

- ✓ qualité du dossier de candidature et respect des délais de postulation (cf. articles 7 et 8),
- ✓ accord préalable de la filière,
- ✓ résultats académiques validés par la filière, pas de crédits à rattraper durant la mobilité ni de de parcours particulier,
- ✓ niveau de langue adéquat (minimum B2 ou C1 selon destination, certains partenaires demandent une attestation),
- ✓ seuls les dossiers des candidat-e-s OUT qui mentionnent 2 choix de destination seront évalués par le bureau des relations internationales,
- ✓ respect des procédures, réactivité de réponse aux messages adressés par le bureau des relations internationales,
- ✓ entretiens de motivation avec le bureau des relations internationales et le-la répondant-e mobilité de la filière,
- ✓ étude des choix de destination de l'étudiant-e en fonction des spécificités des universités d'accueil (échanges réguliers et de qualité, équilibre nombre d'étudiant-e-s IN / OUT, etc.),
- ✓ l'étudiant-e sélectionné-e doit faire preuve d'un comportement et d'une attitude exemplaires.

## Article 7 : Délais de postulation



## Article 8 : Comment procéder

Les étudiant-e-s sont invités à consulter le site internet de l'école où toutes les formalités administratives sont détaillées : <https://www.hesge.ch/heds/international/mobilite-des-etudiants/partir-geneve>

Pour les mobilités de stage, les candidat-e-s peuvent également s'adresser à leur répondant-e de la formation pratique ou au bureau de la mobilité afin d'obtenir la liste des lieux de stages de leur filière.

Le projet de mobilité d'études ou de stage est à construire d'abord avec la filière (pour établir les équivalences de crédits ECTS et le mode de reconnaissance des acquisitions), puis auprès du bureau des relations internationales après obtention de l'accord de la filière.

Les candidat-e-s s'adressent directement à leur filière pour connaître :

- les délais de dépôt des formulaires de pré-projets et de projets, les règlements en vigueur,
- les périodes de mobilités,
- les procédures / critères spécifiques à respecter.

Les étudiant-e-s ne contactent pas les institutions d'accueil avant d'avoir reçu l'accord préalable de leur filière.

## Article 9 : Formalités administratives

Certaines démarches peuvent s'avérer longues comme la recherche de la future université d'accueil (qui offre une formation reconnue par la HEdS Genève) ou d'une place de stage (selon les critères de la filière). Ces recherches sont sous la responsabilité de l'étudiant-e sous supervision du bureau des relations internationales et du-de la répondant-e- mobilité de la filière.

Documents à produire au bureau des relations internationales avant le départ

- ✓ Formulaire de candidature HEdS (accompagné des documents mentionnés sur la page 3 du document)
- ✓ Postulation complète sur l'application MoveON. Un lien spécifique est remis par le bureau des relations internationales

L'étudiant-e s'engage à se renseigner le plus tôt possible sur la politique d'immigration et les démarches à entreprendre pour l'obtention de visa et/ou de permis du pays d'accueil. Elle-il se renseigne également sur les éventuelles formalités de santé à effectuer avant de partir (vaccinations, traitements, situation sanitaire) et suit toutes les recommandations médicales utiles. Les frais de vaccination sont à sa charge. Il est également attendu de l'étudiant-e qu'elle-il estime le budget de son projet de mobilité.

Une fois l'échange confirmé, l'établissement d'accueil est le principal relai de l'étudiant-e en ce qui concerne les différentes démarches administratives ou questions spécifiques sur le pays d'accueil. Si besoin, l'étudiant-e effectue son enregistrement auprès du consulat ou de l'ambassade dont il est ressortissant national.

A effectuer durant le séjour :

- ✓ Le 1<sup>er</sup> jour, confirmer au bureau des relations internationales sa bonne arrivée et transmettre une adresse sur place et son numéro de téléphone en cas d'urgence

- ✓ Informer obligatoirement dans les plus brefs délais le bureau des relations internationales en cas d'événement particulier
- ✓ Consulter régulièrement le site de conseil aux voyageurs du DFAE ou France diplomatie pour les pays à risque
- ✓ Faire signer le "Certificate of attendance" par l'établissement d'accueil
- ✓ En cas de modification du « Learning/training agreement » ou de la durée du séjour, informer sous 7 jours le bureau des Relations Internationales
- ✓ Informer régulièrement le-la répondant-e mobilité de la filière de l'évolution des acquis pédagogiques
- ✓ Consulter régulièrement sa boîte mail HEdS (cf. charte informatique)

A la fin du séjour, remettre au bureau des Relations internationales dans les 7 jours qui suivent le retour en Suisse :

- ✓ Le rapport final et la confirmation de séjour
- ✓ Le bulletin de notes et/ou la grille d'évaluation de stage à faire valider par la filière
- ✓ Prendre rendez-vous pour effectuer le débriefing obligatoire auprès du bureau des relations internationales et pour un entretien de retour avec le-la répondant-e de la mobilité de la filière.

## Article 10 : Aides financières

**Alinéa 1**, Mobilités d'études (dès un semestre) et de stages (dès 9 semaines) : les échanges sont financièrement soutenus par la HES-SO, l'agence nationale suisse pour la promotion des échanges et de la mobilité (Movetia) et/ou par la HES-SO s'ils s'effectuent aux dates convenues dans le cadre :

- ✓ du programme SEMP (Swiss-European Mobility Programme)
- ✓ d'accords bilatéraux ou de partenariats avec des partenaires nationaux, européens ou hors de l'Union Européenne
- ✓ respectent les conditions énumérées dans les articles 4, 6 et 9

Les étudiant-e-s en mobilité d'études sont exonéré-e-s des droits d'inscription dans l'université partenaire si celle-ci a signé au préalable un accord bilatéral SEMP ou un partenariat le mentionnant.

Détails des bourses disponibles sous <https://www.hesge.ch/heds/international/mobilite-des-etudiants/partir-geneve/financement-0>

**Alinéa 2**, Mobilités de stages de 4 à 8 semaines (nationales, européennes et hors de l'Union Européenne).

Le suivi de ces mobilités est assuré par la filière.

Fonds d'aide HEdS : si l'étudiant-e effectue une mobilité dans un pays en voie de développement, il-elle peut déposer une demande en janvier auprès du secrétariat de direction et celle-ci sera à valider au préalable avec le-la répondant-e filière. Détails disponibles sous <https://intranet.hesge.ch/intranet/content/formation-pratique>.

Fonds HES-SO : les étudiant-e-s peuvent, sous certaines conditions, obtenir rétroactivement des indemnités financières de la HES-SO. Celles-ci seront versées durant l'année académique qui suivra la mobilité et les montants versés ne sont pas garantis. L'annonce des mobilités se fait par les secrétariats de la formation pratique au bureau des relations internationales.

Pas de cumul de fonds possible.

## Article 11 : Dispositifs de reconnaissance et validation des crédits obtenus à l'étranger

La HEdS Genève octroie les crédits ECTS obtenus lors de la mobilité à condition qu'ils soient :

- ✓ indiqués dans le Learning/Training agreement signé avant le départ en mobilité par les trois parties (étudiant-e, partenaire d'accueil, HEdS Genève),
- ✓ validés au retour de l'étudiant-e par le certificat de participation et le bulletin de notes ou l'évaluation de stage émis à la fin de la mobilité par l'université d'accueil ou le partenaire.

Si une fois sur place, l'étudiant-e doit modifier son contrat d'études ou de stages, il ne peut le faire qu'avec l'accord préalable de l'enseignant-e référent de la HEdS. Une annexe au contrat sera alors établie.

## Article 12 : Contact

La HEdS dispose d'un bureau des relations et de la mobilité internationale pour informer et soutenir les étudiant-e-s dans leurs projets de mobilité. Le bureau est ouvert du mardi au vendredi, sur rendez-vous, en écrivant à [relations.internationales.heds@hesge.ch](mailto:relations.internationales.heds@hesge.ch).